



Aurignac, le 09 avril 2012

Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **jeudi 12 avril 2012 à 20 h 30**.
L'ordre du jour sera le suivant :

- Budget 2012,
- Vote des taux (délibération),
- Achat matériel service technique et musée (délibération),
- Création des postes MNS et MNS adjoint (délibération),
- Modification régie d'avance (délibération),
- EPIC,
- Mutualisation des services,
- Musée,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président Délégué,



Jacques FERAUT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2012

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc Guilhot
Progreso Delgado
Jean-Luc Soudais

Aulon : Roger Faure
Michel Fitte

<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Nicole Cistac Claude Soula Daniel Bernadets Daniel Cazenave (délégué suppléant remplaçant Jean-Marc Viguié)
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Pas de délégué
<u>Boussan :</u>	Marie-Jo Labat Henri Pradelle (délégué suppléant remplaçant Patrick Boube)
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Jean-Luc Cayuela (délégué suppléant remplaçant Olivier Boyer)
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Didier Barthe
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Jean-Pierre Jacquemart
<u>Peyrissas :</u>	Didier Fréchou
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange Michel Signu
<u>Saint-André :</u>	Eliane Raulet Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien

Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat

Etaient excusés :

Alan : Ludovic Bourgois

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Jean-Pierre Vallière

Eoux : Monique Rey

Esparron : Jean-Claude Lajous

Peyrissas : Maryline Vinsonneau

Etaient absents :

Aulon : Georges Brangé

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Nicole Samouillan
Bernard Dreher

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Jean-Claude Lasserre
Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau
Danièle Luthringer

Latoue : Serge Labeda

Saint-Elix Séglan : Jean-Michel Suspène

Terrabasse : Thomas Faure

Présents : 35

Excusés : 6

Absents : 13

TOTAL : 54

Monsieur Jean-Luc Cayuela est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

I. Budget 2012 :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le BP présenté tient compte de la prise de compétence CLAE à compter du 1^{er} septembre 2012 et des propositions du Bureau.

Monsieur Dignat fait remarquer que la CCCA ne possède pas cette compétence : il a saisi la sous-préfecture en ce sens et assure que la disposition ne passera pas le contrôle de légalité.

Monsieur le Président lui répond que le sous-préfet, qu'il a rencontré la semaine dernière, lui a assuré le contraire.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (011)	953 022 €
Charges de personnel (012)	954 869 €
Atténuation de produits (014)	448 261 €
Charges de gestion courante (65)	300 997 €
Charges financières (66)	88 502 €
Opérations d'ordre de section à section (042)	122 944 €
virement à la section d'investissement (023)	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 868 595 €

Madame Raulet s'interroge sur l'augmentation de 3 000 € à l'association Pronomades.

Monsieur le Président lui répond qu'il semblerait opportun que la CCCA finance cette association à la même hauteur que les autres EPCI (à échelle équivalente).

Par ailleurs, les retombées économiques sur le canton ont été très positives suite à la saison dernière et il paraît juste d'en tenir compte.

Monsieur de Galard fait tout de même remarquer que Pronomades est l'association française le plus de subventions. D'autres actions culturelles, notamment sur le canton, n'ont pas de subvention. Pourquoi ne peut-on pas les aider également ?

Monsieur le Président informe que les comptes de Pronomades ne sont pas excédentaires et que le choix a été fait de subventionner cette association en Assemblée Générale lors de la présentation des orientations budgétaires.

Monsieur de Galard s'interroge également sur l'augmentation de la subvention à l'OTCA qui est passée de 30 000 € à 75 000 € en deux ans.

Monsieur le Président lui répond que ce point précis a été explicité en détail lors du dernier Conseil Communautaire et s'explique en grande partie par la nécessaire création d'un EPIC pour la gestion du futur musée de la préhistoire.

Recettes de fonctionnement :

Produits du service et des domaines (70)	101 100 €
Impôts et taxes (73)	1 466 778 €
Dotations, subventions, participations (74)	1 085 551 €
Atténuation de charges (013)	20 000 €
Produits de gestion courante (75)	46 000 €
Opérations d'ordre de section à section (042)	84 118 €
Résultat reporté (002)	65 048 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 868 595 €

Ces chiffres tiennent compte de l'augmentation de 2% des taux d'imposition et de la stabilité du taux de la TEOM validés par le Bureau.

Dépenses d'investissement :

Déficit d'investissement reporté (002)	129 140 €
emprunts et dépôts (16)	207 094 €
Immobilisations incorporelles (20)	55 000 €
Immobilisations corporelles (21)	332 400 €
Immobilisations en cours (23)	2 697 213 €
Opérations sous mandat (45)	30 000 €
Opérations d'ordre de section à section (040)	84 118 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 534 965 €

Recettes d'investissement :

FCTVA et excédent de fonctionnement capitalisé (10)	575 057 €
Subventions (13)	1 792 934 €
Emprunts et dettes (16)	1 757 000 €
Opérations sous mandat (45)	30 762 €
Opérations d'ordre de section à section (040)	122 944 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 279 697 €

Monsieur de Galard demande sur combien de temps a été pris le prêt court terme de 1 000 000 € pour le musée.

Monsieur le Président lui répond qu'il a été pris sur 2 ans (en attente des subventions).

Quant au prêt long terme de 430 000 € sur 20 ans, l'annuité se partagera entre la CCCA et la commune d'Aurignac.

Monsieur de Galard pose la même question pour le prêt de 150 000 € pour la voirie de la surface commerciale.

Monsieur le Président lui répond que ce prêt se fera, si possible, sur 10 ans.

Monsieur de Galard demande quelle sera la charge financière en 2013 sur l'ensemble de ces emprunts ?

Monsieur le Président lui répond que la CCCA connaîtra une forte baisse des annuités en 2013 à hauteur de 13 000 €, ce qui ramène à 17 000 € l'annuité du musée et indique que l'état de la dette sera joint au compte rendu.

Monsieur de Galard revient sur le problème des CLAE qui est, selon lui, un problème institutionnel et non financier. On ne peut pas mettre au vote quelque chose qui n'existe pas.

Monsieur le Président lui répond que nous sommes actuellement sur un budget prévisionnel (prévision financière). Dans l'hypothèse où la démarche n'aboutirait pas, cela serait neutre pour le budget et rappelle que cela a déjà été validé par le Bureau.

Monsieur Dignat fait remarquer que l'on ne peut pas affecter une recette à une compétence que l'on ne possède pas car cela ne passera pas au contrôle de légalité.

Monsieur le Président le laisse seul juge de ses appréciations.

Monsieur le Président demande à ce que l'on passe au vote du budget primitif :

Contre : 3

Abstentions : 0

Pour : 32

Monsieur le Président passe ensuite au vote des trois taxes dont il énonce les taux :

- TEOM : 12,5 %
- TH : 14,71 %
- FB : 6,56 %
- FNB : 33,77 %

Contre : 0

Pour : 34

Abstentions : 0

II. Achat matériel – Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne :

Le matériel dont l'achat s'avère nécessaire et qui est proposé au BP est le suivant :

- podium mobile : 21 400 € HT
- tracteur : 28 077 € HT
- lame de déneigement : 8 800 € HT

Il s'agit de pouvoir demander les subventions correspondantes au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

III. Postes MNS / MNS adjoint :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il s'agit, comme chaque année, de créer les postes de Maître Nageur Sauveteur (titulaire du BEESAN) et de Maître

Nageur Adjoint (titulaire du BNSSA) pour la surveillance de la piscine intercommunale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. Modification de la régie d'avance :

Il s'agirait d'ajouter deux comptes supplémentaires : le 6251 (frais de déplacement des agents) et le 6151 (maintenance informatique) afin de pouvoir régler ces dépenses avec la carte de la régie d'avance et d'en porter le montant à 3000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. EPIC :

Monsieur le Président évoque la rencontre avec l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Coloursud qui a lui-même créé un EPIC.

Afin d'être opérationnel pour lancer la programmation du musée au 1^{er} septembre, il faut s'y prendre dès maintenant.

L'EPIC dispose d'une comptabilité gérée par le Trésor Public.

Les délégués communautaires seront informés de la proposition de statuts.

Monsieur Jacquemart demande si l'EPIC n'intervient que pour la gestion ou s'il intervient également pour l'investissement ?

Monsieur le Président lui répond que l'investissement sera dévolu à la CCCA, l'EPIC n'intervenant que pour la gestion.

Il précise que l'avantage d'un EPIC est de permettre le côté « commercial » tout en étant contrôlé par le comptable public. En effet, le statut associatif s'avère désormais un peu léger pour gérer l'OTCA et le musée.

Le Directeur qui devra être nommé (sur un contrat de droit public de 3 ans maximum) aura la main mise sur la gestion de l'OTCA ainsi que sur celle du musée. L'ensemble du personnel (OTCA + musée) sera salarié de l'EPIC.

VI. Mutualisation des services :

Monsieur le Président propose que l'on se revoie en commission avant d'aller plus loin.

Monsieur Dignat demande de quelle commission il s'agit.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit de la commission « écoles » à laquelle s'ajoute le personnel en charge des CLAE.

Monsieur Dignat s'étonne que l'on crée de nouvelles commissions *ex nihilo* alors même que les commissions existantes fonctionnent peu ou mal.

Monsieur Losego prend la parole pour préciser que, lors de la création de la commission « écoles », tous les élus concernés ont été associés.

Par ailleurs, dans un premier temps, il s'agit surtout de regrouper les personnes directement concernées par les CLAE.

VII. Musée :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réuni hier concernant le marché de prestations intellectuelles du musée. Une seule entreprise a répondu : l'Atelier Akiko pour un montant de 40 350 € HT.

L'ensemble du dossier a été transmis à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour analyse.

L'appel d'offres pour les travaux devrait, quant à lui, être lancé courant mai, le bureau de contrôle l'ayant validé.

QUESTIONS DIVERSES

PLU Intercommunal :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le PLUi a fait l'objet d'un nouvel avis réservé de la Chambre d'Agriculture et de l'Etat. Il est notamment encore reproché une consommation trop importante d'espace agricole.

Monsieur de Galard annonce qu'il a écrit à la direction de la Chambre d'Agriculture afin de signaler que les personnes qui donnent des avis et rendent des jugements ne se sont en fait jamais déplacées sur le terrain. La position de l'Etat est totalement invraisemblable.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré le sous-préfet le 28 mars à ce sujet. Il fait remarquer que, sur Alan et Terrebasse, il ne reste plus aucune parcelle constructible.

Il propose la démarche suivante : rencontrer, dans un premier temps, l'ATD et le Bureau Citadia, puis faire le bilan des conclusions tirées avec le Bureau de la CCCA.

Monsieur de Galard souhaiterait que les maires concernés soient présents à la rencontre avec l'ATD et Citadia.

Monsieur le Président lui répond que, ce qui lui semble le plus important, c'est que les élus soient présents lors des rencontres avec les services de l'Etat.

Il précise qu'il ne souhaite pas faire évoluer sa position sur les points d'achoppement avec l'Etat.

Monsieur Fitte se dit inquiet sur un point : l'Etat s'appuie sur le fait que l'on dépasse largement le quota de logement, ce qui est un fait.

Monsieur Soula remarque qu'il y a visiblement un décalage entre le PADD et sa traduction dans le zonage et le règlement, ce qui suppose une responsabilité du bureau d'études.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des communes a refusé de diminuer les surfaces constructibles. Par ailleurs, de nombreuses surfaces comptabilisées en zone U ne pourront jamais être construites (jardins à Alan par exemple).

Monsieur Chrétien pense qu'il faudrait voir Citadia en premier car il semble qu'ils aient fait quelques erreurs sur la transmission des documents.

Monsieur le Président lui répond qu'il faut les rencontrer en présence de l'ATD qui assure notre assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Massarin se demande pourquoi Citadia ne se rapproche pas directement des services de l'Etat.

Monsieur le Président lui répond que plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre Citadia et la DDT. Mais les personnes des services instructeurs ne sont pas forcément les mêmes que celles qui assistent aux réunions.

Monsieur Féraut souhaiterait vivement que les services de l'Etat consacrent une journée à se déplacer sur le terrain.

Monsieur Chrétien fait remarquer que l'avis de la Chambre d'Agriculture comporte plusieurs erreurs : par exemple, sur Samouillan, les quartiers mis en exergue n'existent pas ; ils sont en fait sur Benque.

Monsieur Dignat trouve le silence de l'ABF inquiétant.

Mutualisation des services :

Monsieur Cazenave s'interroge sur ce sujet : quel personnel ? quels services ?

Monsieur le Président lui répond que le CLAE est une compétence qui est détenue par la CCCA depuis le début. La loi prévoit que le transfert de compétence engendre automatiquement le transfert du personnel (qui est repris en fonction du meilleur statut).

Il a été également évoqué de mutualiser les services techniques et administratifs. Le CDG31 et l'ATD ont été consultés sur ce sujet. De nouvelles applications, obligatoires à compter de 2015, sont mises en œuvre depuis la loi RCT de 2010.

Le calendrier serait le suivant :

1^{er} septembre 2012 : mutualisation des CLAE.

1^{er} janvier 2013 : mutualisation des services techniques et administratifs.

Monsieur Massarin demande de combien la CCCA devra augmenter ses impôts.

Monsieur le Président lui répond qu'elle devra augmenter de 17% minimum mais que cela devrait être neutre pour le contribuable.

Monsieur Féraut fait remarquer que si l'ensemble des communes joue le jeu (c'est-à-dire diminue sa fiscalité), les contribuables ne devraient pas voir bouger leur feuille d'imposition.

Monsieur Discors pense qu'il faut considérer l'ensemble des paramètres. Si les services sont mutualisés, ils fonctionneront selon des normes imposées en terme de personnel, de matériel. Mais le coût plus élevé qui en découlera nous permettra

d'être dans les normes et de continuer à percevoir la prestation de la CAF (que l'on ne toucherait plus si l'on n'était pas en conformité).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.
